

## Avis d'audience publique

Le 17 juillet 2003 Réf. 2003-H-16

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annonce la tenue d'une audience publique de deux jours pour étudier la demande de la société Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB) qui veut modifier son permis d'exploitation afin d'autoriser l'achèvement des modifications proposées à l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) située à Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. L'audience aura lieu uniquement si la Commission accepte les résultats du rapport d'examen préalable réalisé conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et au *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick.

Premier jour d'audience : Le 25 septembre 2003

Lieu: Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage,

280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)

Deuxième jour d'audience : Le 26 novembre 2003

Lieu: Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage,

280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)

Les audiences publiques débuteront à 8 h 30 et se dérouleront selon l'ordre du jour publié avant les dates d'audience.

Énergie NB a avisé le personnel de la CCSN de son intention de demander l'autorisation de modifier l'IGDRS, située à Point Lepreau (Nouveau-Brunswick). Avant que la CCSN ne rende une décision concernant la demande d'Énergie NB, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale aux termes de la LCEE. La Commission a tenu une audience publique à Point Lepreau, le 27 juin 2003, pour étudier les résultats de l'évaluation environnementale.

Suite à l'audience sur l'évaluation environnementale, si la Commission conclut que les modifications proposées à l'IGDRS ne sont pas susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement, en tenant compte des mesures d'atténuation appropriées, elle tiendra une autre audience, le 25 septembre et le 26 novembre 2003, pour étudier la demande d'Énergie NB visant la modification de son permis afin d'autoriser l'achèvement des modifications proposées à l'IGDRS.

Le public est invité à participer au deuxième jour d'audience soit en faisant une présentation orale, soit en déposant un mémoire. Les demandes de participation, de même que le texte des présentations orales et des mémoires, doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 octobre 2003.



a/s de Sunni Locatelli

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 995-0360 ou 1 800 668-5284

280, rue Slater, C. P. 1046 Téléc. : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

Les membres du public qui souhaitent observer les audiences sont les bienvenus. L'ordre du jour des audiences et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à : www.suretenucleaire.gc.ca.